



BILAN D'ACTIVITE 2019

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION :	3
II.	LE PUBLIC : ACCUEILS ET ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS	8
1)	Les admissions	8
2)	Le public accompagné en 2019	8
3)	Les modalités d'accueils mises en œuvre	12
4)	L'activité 2019	16
5)	Les projets marquants et les partenariats	16
6)	Les orientations – les sorties	18
III.	LES INDICATEURS 2019	19
1)	Les indicateurs médico-sociaux	19
2)	Les indicateurs ANAP	20
IV.	CONCLUSION	22

I. INTRODUCTION :

Le contexte associatif 2019

De janvier à septembre 2019, une direction partagée entre Madame Groyer, Directrice Générale titulaire du poste, (à temps partiel puis en arrêt de travail), et Monsieur Legoas, Directeur Général de transition, a permis d'assurer la conduite du projet associatif et de garantir la qualité de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

Durant l'été 2019, une réorganisation fonctionnelle des établissements et services de l'ARRIA a été pensée dans le cadre d'une organisation expérimentale. Cette expérimentation a pour objectif :

- une meilleure lisibilité de l'organisation de nos établissements et services auprès de nos partenaires et financeurs ;

- une cohérence au sein des pôles, ancrés dans une logique de parcours.

En ce sens, l'association ARRIA s'est organisée, pour cette année scolaire 2019-2020, en deux pôles :

- le pôle DiME (Dispositifs Médico-Educatifs) composé du SESSAD TDI-TSA (à la fois le SESSAD Fil d'Avenir, qui accompagne les enfants et jeunes de 0 à 14 ans, que le SESSAD Pro'Fil d'Avenir, qui accompagne les jeunes de 14 à 20 ans) ; de l'IME Hors les Murs, implanté au sein du Collège Le Grand Beauregard depuis 2010.

- le pôle DITEP (Dispositif ITEP) composé d'un SESSAD ITEP (qui accompagne les enfants et jeunes de 3 à 20 ans), de deux ITEP (Les Perrines de 5 à 18 ans ; le Cardo de 12 à 15 ans), un LISEC (de 15 à 20 ans), trois CASIM de 6 à 16 ans et un CAFS de 5 à 18 ans (rattaché fonctionnellement au pôle DITEP mais mutualisable avec le pôle DIME).

Cette organisation expérimentale fera l'objet d'une évaluation en fin d'année scolaire 2020.

Suite au départ en retraite du Directeur Général de transition, le Conseil d'Administration d'ARRIA a décidé du recrutement de Monsieur Payrault qui a pris ses fonctions de Directeur Général le 12 novembre 2019. L'une des missions principales confiée au Directeur Général est d'investiguer l'éventualité d'un rapprochement entre ARRIA et une autre association (qui reste à déterminer). La réflexion des administrateurs et des cadres de direction sur cette éventualité n'est pas nouvelle mais le contexte politique du secteur médico-social, l'émergence de nouveaux besoins chez les jeunes accompagnés et leur famille, les contraintes administratives et financières portant sur les structures de petite ou moyenne taille sont devenus des enjeux majeurs pour la qualité, la pérennité et le développement de notre association.

Quelques évènements de l'année 2019

- En mars, une grande journée associative sur le thème des médiations a réuni l'ensemble des salariés et des administrateurs de l'Association ARRIA. Cette journée s'est complétée par l'intervention de Mr Joseph Rouzel. L'ensemble des participants a été très satisfait de cette

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

possibilité de se rencontrer, mieux se connaître et échanger sur les modalités des différents établissements et services de l'association ARRIA.

- En juin, le renouvellement des instances représentatives du personnel s'est déroulé de manière tout à fait satisfaisante dans le respect de la nouvelle réglementation relative au Conseil Social et Economique. Les élus, faisant partie des différents établissements et services d'ARRIA, garantissent une représentation large des personnels de l'association. Un CSSCT a été également constitué dans une volonté de mettre l'accent sur les conditions de travail.
- En septembre :
 - Départ de Mme Sadoun-Verchère, directrice du pôle Perrines (ancienne appellation)
 - Attribution, dans le cadre de l'organisation expérimentale, d'une première mission de direction du pôle DiME et d'une seconde de cadre technique à Mme Elina Martins ;
- Tout au long de l'année 2019, l'ensemble de l'équipe d'encadrement a participé ensemble à un groupe de travail et de réflexion sur le « management partagé », animé par Mr François Lambert (Société « Hommes, Capital et Développement »)

L'activité RH, soumise aux changements des obligations réglementaires reste en tension quasi permanente. Ainsi, 2019 a été l'année de la mise en place de l'EPRD avec un nouveau logiciel de prévision budgétaire : Normalise. Cette évolution de logiciel a occasionné de nombreux réglages et allers-retours avec la société dans l'objectif d'avoir un rendu clair, objectif et fiable de la situation associative. L'EPRD a finalement pu être déposé, grâce à la compréhension de l'ARS des difficultés rencontrées, début octobre.

4

La dynamique partenariale

ARRIA développe de nombreux partenariats destinés à répondre aux besoins multiples des jeunes accompagnés. Dans ce sens, l'association crée sans cesse de nouvelles réponses, crée des passerelles entre ses dispositifs propres, entretient des liens étroits avec les structures spécialisées et de droit commun. La notion de parcours est centrale dans l'ensemble des projets à ARRIA.

Cette vision est partagée par les partenaires du GIAC qui se sont appropriés les notions de transformation de l'offre et de désinstitutionalisation pour les traduire dans la perspective « d'instituer autrement »

En 2019, une étude et des négociations engagées dans le cadre du GIAC concernant l'amélioration de la complémentaire santé, a abouti au choix d'un nouveau prestataire auquel l'ensemble des membres du GIAC ont adhéré.

L'Education Nationale, partenaire historique avec lequel nous gérons 6 dispositifs communs et de nombreux partenariats pour les scolarisations individuelles, demeure un partenaire incontournable pour tisser des parcours adaptés aux besoins des jeunes et aux attentes de leurs parents. Leur

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

efficience repose sur une coordination intense et des besoins constants d'ajustements entre deux cultures très différentes.

En 2019, nous avons poursuivi nos efforts d'amélioration de nos collaborations avec **l'Aide Sociale à l'Enfance** avec la poursuite des rencontres d'évaluation de la charte d'engagements réciproques. Ce travail nous a permis d'améliorer l'acculturation et la prise en compte, par chacun, des contraintes de l'autre. Il nous a permis également de rejoindre un groupe de travail ARS-ASE, en tant que représentant du secteur médico-social, visant à initier le développement d'actions de soutien médico-social aux structures ASE et PE qui accueillent des jeunes ayant une reconnaissance de handicap. Enfin, cette collaboration avec l'ASE nous a permis d'être force de proposition et de déposer en décembre 2018, un projet de « soutien des Assistants familiaux ASE qui accueillent des enfants en situation de handicap par un plateau technique médico-social » et un projet « séjours de répit » pour des jeunes de l'ASE. Ce projet sera de nouveau présenté au cours de l'année 2020.

Enfin, toujours désireux d'améliorer nos relations avec le secteur sanitaire, nous avons rejoint le groupe de travail mis en place par l'ARS pour accompagner la réorganisation de **la pédopsychiatrie** et développer les relations partenariales ; Nous attendons de ce travail qu'il facilite la collaboration dont nous avons souvent besoin pour mieux répondre aux besoins des jeunes que nous accueillons.

Le contexte du Pôle Dispositif ITEP

La réorganisation associative :

En septembre 2019, l'association ARRIA s'est organisée en deux pôles différents : un pôle Dispositif Médico-Educatif (DiME) et un pôle Dispositif ITEP (DITEP)

Le DITEP regroupe 6 établissements et services : ITEP ARRIA Les Perrines, ITEP ARRIA Le CARDO, le LISEC ITEP ARRIA, Le SESSAD ITEP ARRIA, le CASIM ARRIA, le CAFS ARRIA

Le fonctionnement en DITEP au sein d'un même pôle doit permettre davantage de cohérence des parcours des jeunes accueillis, de faciliter et rendre plus fluide les changements de modalités d'accueil en lien étroit avec les besoins des jeunes et des familles.

Ce fonctionnement affiché dans un seul pôle rend plus lisible et visible le fonctionnement à ARRIA, pour les parents et les partenaires.

Les projets d'établissements et de services vont être actualisés à partir de septembre 2020, après l'écriture du projet de dispositif engagé dès janvier 2020. Y participent des représentants des professionnels des différents établissements et service, ainsi que des représentants de parents des chaque établissements et services du Dispositif.

Les équipes de chaque établissements et service sont toujours aussi mobilisées autour l'accompagnement des jeunes. Elles sont associées au fonctionnement de leur structure et leur avis est sollicité sur les questions concernant le Dispositif et l'association.

6

Les engagements partenariaux au niveau du DITEP:

Arria est adhérent à l'**AIRE**, association nationale des ITEP et de leurs réseaux. Le directeur participe aux réunions régionales et les chefs de service, aux réunions des cadres intermédiaires, le Récodil.

Arria, par ses cadres du DITEP, participe à des commissions de travail avec le secteur de la **pédopsychiatrie**, dans le cadre du Plan d'Action de la Pédopsychiatrie, de la mise en place de place d'hospitalisation pour des jeune des DITEP...

Le CAFS est représenté aux réunions de l'**Intercafs** Pays de la Loire. Les directeurs et chefs de services se réunissent tous les trimestres sur des sujets de fonctionnement des CAFS. C'est à partir de ces réunions qu'ont été organisées deux journées régionales Intercafs. Les éducateurs coordinateurs des CAFS se rencontrent également régulièrement, notamment pour des analyses de la pratique en commun.

Les liens avec l'**Education Nationale** se renforcent d'année en année, autour de projet de partenariat nouveau (Classe Soutien et Ressource avec le Collège Rutigliano) et du maintien des projets déjà en œuvre (Ulis du collège Gutenberg, UEE de l'école Champenois).

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • ☎ 02 40 18 60 65

Les projets pour les jeunes que nous accueillons sont tournés à la fois vers le soin et l'inclusion. De fait, nos liens avec les écoles, les collèges, les lycées, les organismes de formation, s'étoffent pour soutenir les scolarisations, soutenir les enseignants.

Plusieurs fois dans l'année, des professionnels du DITEP interviennent dans la formation des personnels de l'Education Nationale, auprès des directeurs en formation, des AESH, les enseignants en formation CAPPEI...pour informer sur les particularités des jeunes que nous accueillons et de la manière de les accompagner. De même, tous les ans, nous participons à des réunions au sein des écoles et collèges avec qui nous travaillons (collège Gutenberg avec qui nous gérons une Ulis, par exemple).

Le DITEP réfléchit à l'accompagnement des très jeunes enfants, à partir du projet « Petite Cabane ». Depuis 4 ans, le partenariat avec le maire d'Orvault se poursuit dans une grande confiance. Les liens avec les partenaires petite-enfance du territoire se développent (PMI, crèches).

Le contexte du CAFS :

Après une année 2018 ponctuée de changements majeurs, celui de l'ancien directeur ayant fait valoir ses droits à retraite et celui du chef de service devenu directeur de pôle... l'année 2019 connaît aussi son lot de changement.

Pierre angulaire de l'équipe du CAFS, l'éducatrice spécialisée après plusieurs années de travail sur le service a saisi l'opportunité de travailler dans une autre structure interne à l'association ARRIA. Remplacée désormais par un éducateur spécialisé, ce dernier prend sa place avec efficacité et professionnalisme, se positionnant comme véritable ressource auprès des jeunes accueillis, des familles et de l'équipe.

Suite à la réorganisation des pôles de l'association ARRIA, l'équipe du CAFS connaît un nouveau changement de chef de service en octobre 2019.

Malgré ces changements importants sur ces deux dernières années, l'équipe du CAFS (6 assistantes familiales, un éducateur, une psychologue, une secrétaire) fait preuve d'une maturité professionnelle. Référée au projet institutionnel, centrée sur l'accueil des jeunes, l'équipe fait face à ces mouvements inhérents aux institutions avec sérénité.

Depuis trois ans, en plus des 6 accueils pérennes, le CAFS développe un nouveau mode d'accueil, les séjours de répit. L'objectif de ces accueils est différent des accueils pérennes. Ils viennent répondre ponctuellement à des demandes des parents en grande difficulté au domicile, avec leur enfant. Les jeunes sont accueillis le plus souvent, une semaine chez une assistante familiale, afin de faire baisser la tension en famille. Les demandes de séjours de répit sont nombreuses, le CAFS ne peut y répondre pleinement, par le fait que ces séjours ne peuvent se mettre en place que lorsque des places sont disponibles. **Une place, à temps plein, dédiée aux séjours de répit, aurait toutes sa pertinence au sein du CAFS et viendrait répondre à un besoin très largement repéré.**

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • ☎ 02 40 18 60 65

II. LE PUBLIC : ACCUEILS ET ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS

1) Les admissions

Le CAFS a un agrément pour accueillir 6 enfants de 5 à 18 ans relevant d'IME ou de DITEP.

En 2019, 8 jeunes de 8 à 20 ans, ont été accompagnés.

Il y a eu 2 admissions sur l'année 2019 et 4 départs.

2) Le public accompagné en 2019

Initiales des jeunes accueillis	Age	Date d'entrée	Date de sortie	Nb nuits d'accueil/sem	Activités de jour et autres accompagnements
A.A	19	02/02/2015	09/07/2019	4 nuits	SESSAD TDI TSA-LYCEE PRO
B.L	15	03/01/2017	07/10/2019	4 nuits	IME OPB Val de Sèvre + CMP
N.I	16	13/06/2017	19/07/2019	3 nuits	IME HLM ARRIA +ULIS Psychiatre
N.A	15	21/11/2018	28/06/2019	3 nuits	ITEP Le Cardo ARRIA (juillet 19)
C.V.E	15	11/09/2017		3 nuits	SESSAD OVE + CMP
L. A	19	14/05/2018		3 nuits	LISEC ITEP ARRIA + psychiatre
P. S	11	02/09/2019		4 nuits	ITEP Les Perrines ARRIA
D. N	15	24/09/2019		3 nuits	IME APAJH Val Lorie

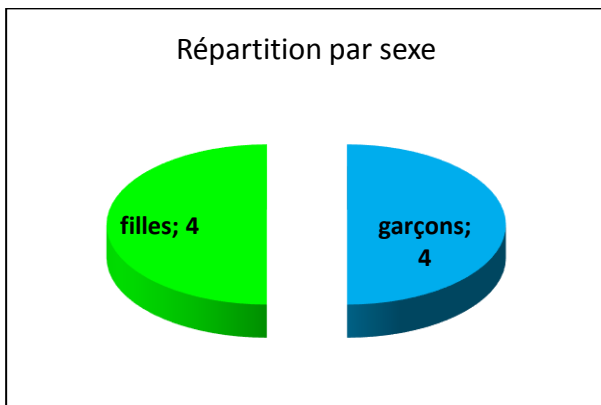
8 jeunes, âgés, de 11 à 19 ans ont bénéficié sur l'année 2019 d'un accueil pérenne chez les assistantes familiales du service.

4 départs ont été actés alors que seulement 2 accueils se sont finalisés. Cette différence s'explique d'une part par l'arrêt maladie sur plusieurs mois d'une assistante familiale et d'autre part par la domiciliation géographique d'une autre, éloignée des institutions de jour complexifiant la faisabilité d'un accueil. Après plusieurs mois de négociation (novembre 19 à janvier 20) avec les partenaires sur le financement des transports, cet accueil sera finalisé début d'année 2020.

Une mixité garçons-filles des jeunes accueillis

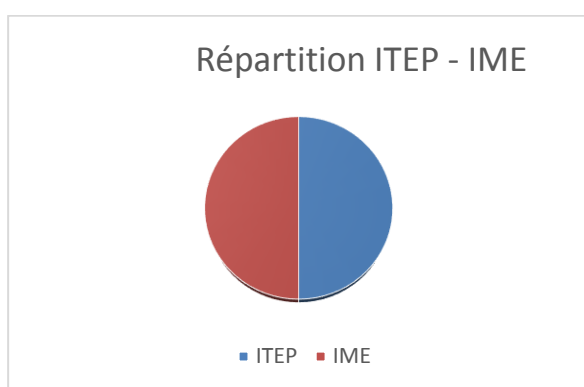
Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65



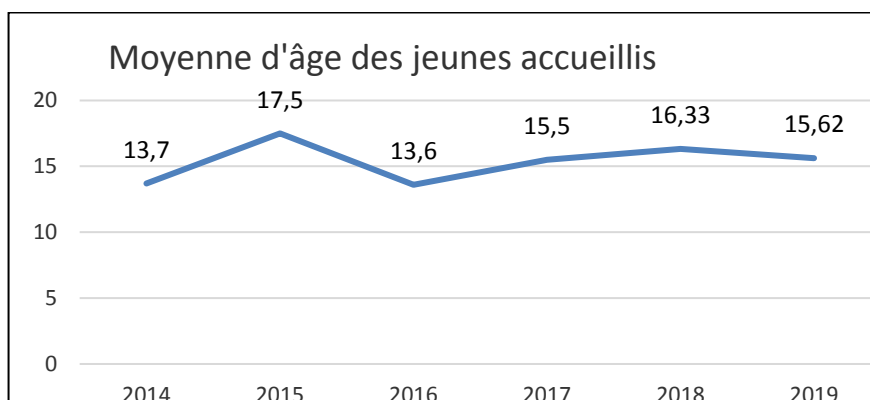
La répartition filles garçons est équilibrée pour cette année.

Parité de jeunes relevant d'IME que de jeunes relevant d'ITEP



- ↪ Cette année, le service accueille autant de jeunes ayant une notification IME que de jeunes ayant une notification DITEP
- ↪ 3 des 4 jeunes bénéficiant d'une notification ITEP sont des garçons
- ↪ 3 des 4 jeunes bénéficiant d'une notification IME sont des filles

Une moyenne d'âge élevée

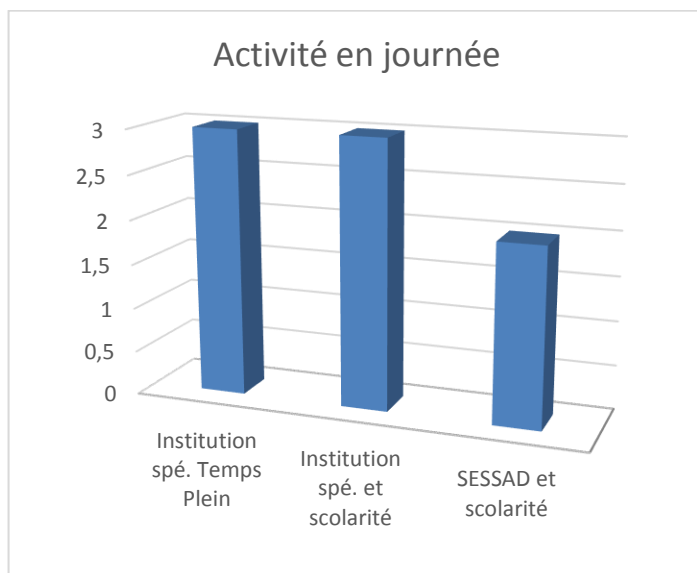


Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

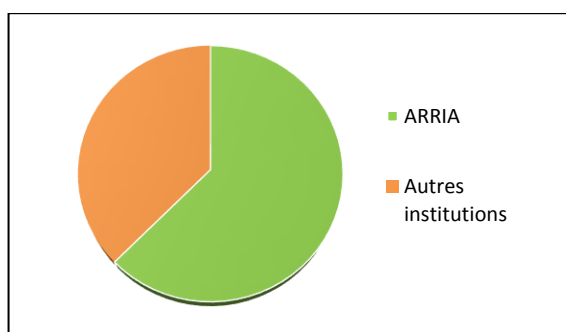
- ↪ Malgré une légère baisse de la moyenne d'âge, celle-ci reste à un niveau élevé
- ↪ Les 2 admissions cette année concernent 2 jeunes filles respectivement âgées de 15 et 11 ans.
- ↪ La moyenne d'âge des jeunes accueillis en séjour de répit reste également élevée. Les demandes d'admission sont formulées tardivement, souvent lorsque la vie en famille est devenue insupportable, après des années de tensions. Néanmoins, nous avons accueilli une jeune âgée de 8 ans, en soutien d'un service de protection de l'enfance.

Activités et accompagnements des jeunes en journée



- ↪ 6 jeunes sont accueillis en institution et 3 d'entre eux bénéficient d'une scolarité partagée avec un établissement scolaire en SEGPA, en lycée pro, en ULIS ou encore en Unité d'Enseignement Externalisée
- ↪ 2 jeunes poursuivent leur scolarité avec l'appui d'un SESSAD

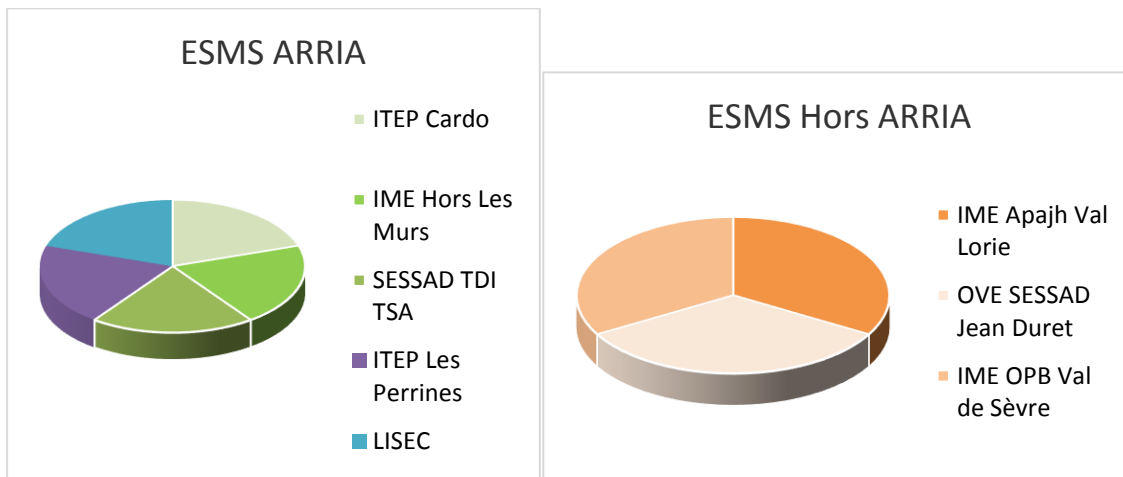
Accompagnements médico-sociaux



- ↪ Parmi les 8 jeunes accueillis au CAFS, 5 sont également accompagnés en journée par un établissement ou un service de ARRIA

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

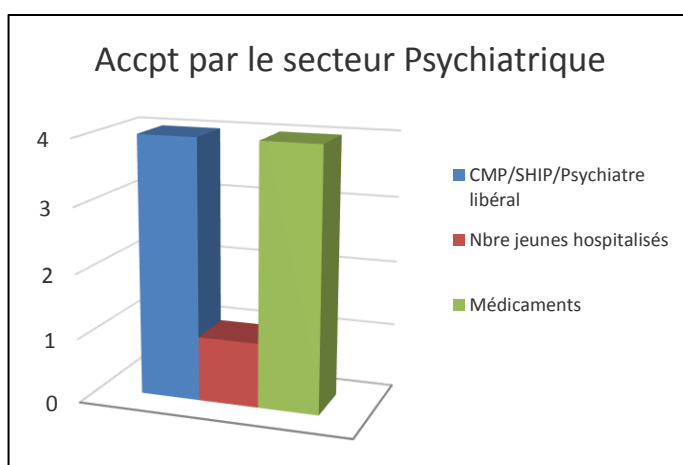
Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65



Tous les jeunes viennent d’horizons différents en journée, le CAFS tient à ouvrir ses accueils à différentes institutions au sein de ARRIA et à d’autres institutions de la région nantaise

- ↪ 4 accueils se sont terminés en cours d’année 2019 pour des motifs divers
- ↪ 2 accueils ont débuté en septembre 19
- ↪ 2 accueils sont en cours de finalisation (début 2020)
- ↪ Le CAFS, depuis son ouverture, est engagé dans un travail en réseau soutenu, dans l’intérêt des jeunes accueillis. Par ailleurs, le CAFS ARRIA, reconnu par les différents partenaires et régulièrement sollicités pour la mise en place de séjours de répit.

Les suivis par le secteur de la pédopsychiatrique



- ↪ 4 des 9 jeunes accueillis au CAFS bénéficient également d’un soutien par un CMP ou par l’hôpital psychiatrique (pour enfant SHIP et pour adulte, au CHS Georges Daumezon)
- ↪ 4 jeunes prennent des médicaments liés à leurs difficultés psychologiques.

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

Le suivi par la protection de l'enfance

- ↪ 1 jeune, en complément de l'accueil au CAFS, bénéficie d'une mesure de placement en famille d'accueil. Le CAFS vient, dans ces situations, en soutien à la famille d'accueil de placement, en plus du soutien aux parents. Le collectif reste pour ces jeunes un mode d'hébergement qui ne leur est pas adapté tant la relation à l'autre est compliquée. L'accueil individuel, dans un contexte familial, paraît être le plus adapté.
- ↪ 3 jeunes bénéficient d'une mesure éducative judiciaire.

3) Les modalités d'accueils mises en œuvre

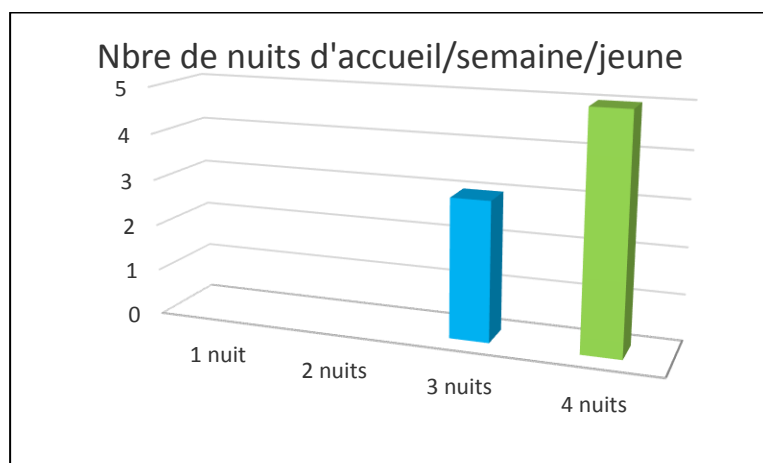
Le CAFS ARRIA est ouvert 210 jours dans l'année, conformément à son agrément. Les jeunes sont accueillis du lundi au vendredi et une partie des vacances scolaires. Des accueils sont possibles pour 2 à 3 week-ends dans l'année pour chaque jeune.

Les assistantes familiales sont aussi en capacité d'accueillir des jeunes en journée de manière ponctuelle. Ainsi, en plus des mercredis après-midi qui sont généralement des après-midis de fermeture de structures, les assistantes familiales peuvent soulager les jeunes accueillis lorsque la pression à l'école ou en institution est trop importante. Cette modalité préventive permet souvent d'éviter une rupture dans le parcours institutionnel du jeune.

Un accueil modulable mais des accueils conséquents

L'accueil au CAFS est modulable pour rester au plus proche des besoins des jeunes et de leur famille.

12



Des accueils sur des temps « exceptionnels »

Le CAFS peut accueillir les jeunes sur quelques week-ends dans l'année si le besoin s'en fait ressentir. Ces accueils sont proposés aux parents des jeunes déjà accueilli de manière pérenne.

- ↪ Cette année, **aucun jeune n'a été accueilli sur un week-end.**

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

L'accueil en journée au CAFS

Les assistantes familiales peuvent accueillir les jeunes en journée en plus des nuits s'il est difficile pour eux de rester à temps plein sur leurs lieux d'activités de jour, au collège ou en institution spécialisée. Cela permet d'éviter des exclusions, d'apaiser les tensions pour le jeune et les professionnels de journée, dans le but de sécuriser le parcours du jeune.

- ↪ En 2019, le CAFS a comptabilisé **71 journées et 261 demi-journées de présence des jeunes**, sur les temps du mercredi ainsi que sur des temps d'apaisement suite à des suspensions, suite à des crises ou dans le cadre d'un emploi du temps partagé avec l'institution de jour.

Situation des assistantes familiales

- ↪ 3 assistantes familiales ont 3 agréments
- ↪ 2 assistantes familiales ont 2 agréments
- ↪ 1 assistante familiale a 1 agrément

Le CAFS ARRIA a fait le choix de ne confier qu'un enfant de notre service à chacune. Ce choix s'explique par le fait que, nous accueillons des jeunes en grande souffrance qui peuvent avoir des comportements inadaptés nécessitant un accompagnement de proximité.

13

Les conditions d'accueil des jeunes

Les enfants sont accueillis au sein de la cellule familiale de l'assistante familiale. Ils participent au quotidien de la famille. Tous les membres de la famille de l'assistante familiale sont impliqués, au quotidien, dans l'accompagnement de l'enfant. Une attention particulière est apportée à l'enfant et aux manifestations de ses difficultés. Les enfants arrivent chez l'assistante familiale après leur journée à l'école ou en institutions spécialisées. Les assistantes familiales sont soutenues dans leur travail par les autres professionnels du service.

Les conditions matérielles d'accueil des enfants font l'objet d'un contrôle une fois par an, lors de la visite des lieux par le directeur et le chef de service. L'éducateur spécialisé, qui intervient régulièrement chez l'assistante familiale reste vigilant au bien-être des enfants.

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

Les séjours de répit

Initiales des jeunes accueillis	Age	Nombre de séjours de répit	Nb nuits d'accueil/sem	Activités de jour et autres accompagnements
I.N	16	1	4 nuits	IME HLM + CAFS ARRIA
J. L	18	5	4 nuits	
N. L	16	1	4 nuits	SESSAD ITEP ARRIA
B. L	16	1	2 nuits	
B. L	15	1	3 nuits	IME VAL LORIE + CAFS ARRIA
P. A	8	2	4 nuits	Village SOS

A la demande des familles et/ou des institutions et sous réserve de notification ITEP ou IME, les séjours de répit répondent à différents objectifs. Face à l'urgence d'une situation dégradée dans le milieu familial, un séjour de répit est une pause, une respiration dans un quotidien de tensions. Il peut permettre au jeune d'expérimenter des relations plus sereines, se montrer autrement et revenir parfois plus apaisé dans son foyer.

Lorsqu'un projet de séparation se dessine et qu'il faut une première expérimentation, le CAFS propose également des séjours de répit

Les séjours sont généralement d'une semaine (reconductible selon les places).

11 séjours de répit ont été réalisés durant l'année chez la même assistante familiale pour un total de **41 nuits**. Ces séjours de répit ont répondu soit à des demandes de partenaires, soit à une réorganisation interne au service. En effet, les assistantes familiales peuvent accueillir sur un temps limité un jeune supplémentaire accompagné habituellement par une autre assistante familiale du CAFS ARRIA, en cas de congés pour l'une d'elles, de maladie ou encore de tensions importantes avec le jeune accueilli. Ce principe garantit une sécurisation des parcours de chaque enfant et un temps de pause pour l'assistante familiale. Ces changements font l'objet d'une organisation pensée pour garantir un accueil respectueux tant pour le jeune que pour l'assistante familiale (présentation, accompagnement par l'éducatrice spécialisée...). Ainsi 2 séjours cette année, ont eu lieu selon cette modalité.

Malgré des demandes croissantes de partenaires, le CAFS n'a pas pu répondre toujours favorablement :

- ↳ Un manque de place à certains moments de l'année
- ↳ Une nouvelle fois, l'arrêt maladie d'une AF ou encore l'éloignement d'une autre, n'ont pas permis de répondre favorablement aux demandes de répit des partenaires (ITEP, IME) ou de certaines familles en cette fin d'année 2019.
- ↳ Plusieurs demandes de répit ne correspondent pas non plus au fonctionnement du CAFS ARRIA. Ainsi certaines institutions partenaires réfléchissant à des solutions de soulagement d'un jeune pour des mesures de protection sollicitent notre service, notamment sur des week-ends ou durant les vacances. Il est important, de rappeler le projet du CAFS ARRIA qui se situe bien du côté du soin et non de la protection de l'enfance.

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

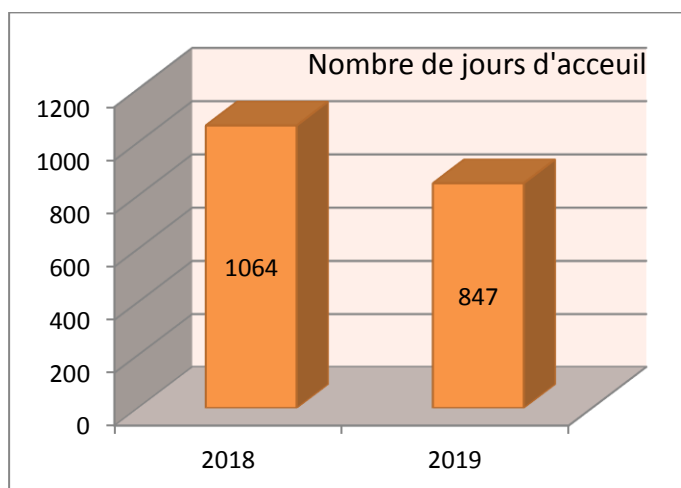
Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

Les séjours de répit au CAFS, répondent à des besoins des familles et des jeunes. Pour autant, ils restent actuellement limités car ils se déroulent chez des assistantes familiales qui accueillent déjà des jeunes. Les accueils de répit sont possibles lorsque les conditions chez une assistante familiale sont réunies (nombre d'agrément, chambre libre...), ce qui n'est pas le cas sur l'ensemble de l'année. Au regard de ces contraintes, le nombre de jours de répit est élevé. Les demandes sont nombreuses, notamment pour les adolescents. Il convient alors d'y répondre, non pas dans l'urgence, mais dans un délai le plus court possible.

Il serait très opportun de **dédier une place pour les séjours de répit**, chez une assistante familiale.

4) L'activité 2019

Le CAFS est agréé pour une ouverture annuelle de 210 jours, pour 6 accueils chez des assistantes familiales.



L'année 2019 est déficitaire en terme d'accueil.

Cette baisse du taux d'occupation revêt différentes explications conjoncturelles.

- ↳ Une assistante familiale est en arrêt de travail de juillet à décembre, la succession des arrêts de travail ne permettant pas de la remplacer. Un projet d'accueil est ainsi finalisé et pourra se concrétiser au retour de cette professionnelle.
- ↳ Face à l'incapacité d'une jeune à poursuivre son accueil dans un cadre familial proposé par le CAFS, une assistante familiale se retrouve sans accueil de jeune de mi-octobre à décembre. L'éloignement géographique de ce lieu d'accueil entrave la capacité du CAFS à répondre à des demandes de séjour de répit, coûteux en terme de transport pour les institutions. Un projet pérenne est donc travaillé sous l'impulsion de différents partenaires, Itep Le Cardo, le service d'accueil familial thérapeutique hospitalier, l'association Trajet et le Conseil Départemental. Ce projet, faute de réponse viable sur le financement des transports, mettra plusieurs mois à aboutir (accord fin janvier 2020).
- ↳ 4 accueils clôturés en 2019... Le renouvellement des accueils reste important et la fin un peu abrupte de certains n'ont pas permis l'anticipation de nouveaux accueils immédiats.

5) Les projets marquants et les partenariats

Tous les ans, tous les jeunes du CAFS accompagnés de leurs assistantes familiales et de l'éducatrice spécialisée se réunissent à plusieurs reprises pour des sorties. Cette année ils sont allés jouer au bowling lors de la rencontre en hiver et au printemps une fête a été organisée pour la fin d'accueil

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

d'une jeune. Malgré des accueils individuels et des rencontres collectives finalement peu fréquentes (2 ou 3 dans l'année), une dynamique de groupe s'est créée. Dorénavant des rencontres s'organisent entre certaines assistantes familiales et les jeunes qu'elles accueillent. La proximité des âges des jeunes favorise cette envie de se revoir.

Le travail en partenariat

Les jeunes accueillis au CAFS sont par ailleurs accompagnés par d'autres institutions, du secteur médico-social, du secteur social, du secteur sanitaire et par l'institution scolaire. Dans l'intérêt des enfants et de leurs familles, pour une plus grande cohérence de nos interventions, nous travaillons en réseau avec chacune d'entre elles. Ce partenariat prend forme à travers des réunions de concertations, des échanges téléphoniques, des synthèses, des réunions de suivi de scolarisation...

Cette année nous avons participé ou avons été à l'initiative de **17 rencontres** avec d'autres établissements et services qui accompagnent à d'autres moments de la journée ou de la semaine, les jeunes que nous avons accueillis (concertations ou synthèses à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance, concertations avec les autres lieux d'hébergement du jeune telle que les Familles d'accueil, concertations avec la pédopsychiatrie, les ESS...). A ces rencontres, s'ajoute tous les entretiens téléphoniques et autres contacts informels, qu'il ne faut pas sous-estimer, ils permettent une meilleure connaissance des institutions, et facilitent les relations.

Dans le cadre de la mise en place du fonctionnement en Dispositif ITEP, nous avons réévalué le travail avec les autres institutions et développé davantage les contacts, rencontres pour garantir la poursuite de la pertinence des accompagnements.

17

Les relations avec les familles

La finalité du travail au CAFS est de soutenir les parents et leurs enfants dans leur réflexion, dans leurs démarches vers un « réaménagement des liens intrafamiliaux » (cf. projet d'établissement) afin que la vie en famille soit plus sereine. Le soutien auprès des familles est donc au cœur du projet d'établissement. Ce soutien passe par une posture « non-sachante » auprès des parents, une posture d'écoute, de compréhension, de confiance, pour une mise à réflexion de ce qui fait problème. Le CAFS intervient comme un tiers, légitimé par son expérience et son professionnalisme, sans pour autant être donneur de leçon.

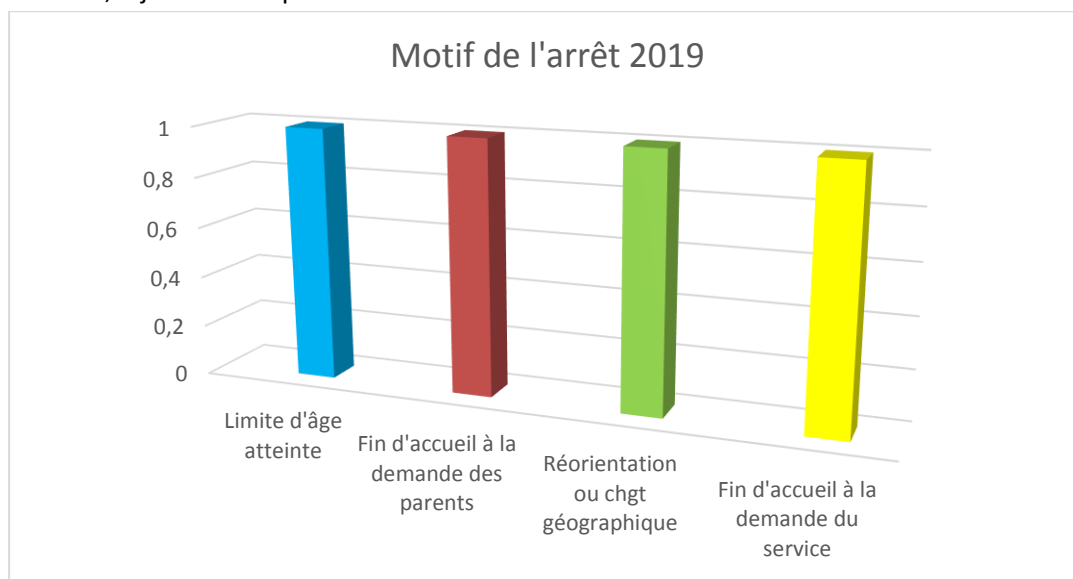
Ce soutien aux parents prend la forme d'entretiens, **26 rencontres familles** ont eu lieu en 2019. A ces entretiens « officiels », s'ajoute les contacts informels complémentaires (entretiens téléphoniques...) et tout aussi importants dans la création d'un climat de confiance avec les parents.

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

6) Les orientations – les sorties

En 2019, 4 jeunes ont quitté le CAFS.



- Une sortie due à la limite d'âge : la jeune a été orienté en post-cure
- Une fin d'accueil à la demande des parents : le jeune est désormais accueilli en IME sans hébergement
- Une fin d'accueil pour déménagement
- Une fin d'accueil à la demande du service : la jeune, déjà accueillie en IME en journée, était en incapacité (psychique) de poursuivre cet accueil en milieu familial

III. LES INDICATEURS 2019

1) Les indicateurs médico-sociaux

INDICATEURS 2019		
2	Nb total de jeunes accueillis sur l'année	8
1	Nb de jeunes en dérogation	0
Nb de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12		4
12	Nb de jeunes provenant du domicile ou du milieu ordinaire au 31/12	
13	Nb de jeunes provenant d'un étab.de santé au 31/12	0
14	Nb de jeunes provenant d'un ESMS au 31/12	4
15	Nb de jeunes dont la provenance n'est pas connue au 31/12	
21	Nombre de sorties	4
16	Nb de sorties par décès	
17	Nb de sorties par hospitalisation	
18	Nb de sorties par retour au domicile	4
19	Nb de sorties par réorientation vers un autre SMS	
20	Nb de sorties vers une autre destination/motif	
	Nb de tps de transport < à 1H/jour	
	Nb de tps de transport > à 1H/jour	8
	Nb d'enfants scolarisés dans un étab.scol.	5
	Nb de fiches incident rédigées :	0
	maltraitance	
	violence	0
	fugue	0
	médicaments	

2) Les indicateurs ANAP

INDICATEURS ANAP 2019

	Nb total de jeunes accueillis sur l'année	8
11	Nb de jeunes accueillis dans l'effectif au 31/12	4
22	Nb de jours d'hospitalisation complète (hors consultation/séances)	19
23	Nb de journées réalisées (y compris accompagnement temporaire et qq soit le mode d'accompagnement)	847
24	Nb de journées financées	1046
27	Nb d'admission dans l'année (hors accompagnement temporaire)	2
	Nb de places financées (hors accompagnement temporaire)	6
	Répartition en fonction des types de déficiences observées au 31/12	
	Déficiences intellectuelles :	
45	Nb de personnes présentant une déficience intellectuelle à titre principal	3
46	Nb de personnes présentant une déficience intellectuelle à titre associé	
	Autisme et autres TED :	
47	Nb de personnes atteintes d'autisme et d'autres TED à titre principal	
48	Nb de personnes atteintes d'autisme et d'autres TED à titre associé	20
	Troubles psychiques :	
49	Nb de personnes présentant des troubles psychiques à titre principal	5
50	Nb de personnes présentant des troubles psychiques à titre associé	
	Troubles du langage et des apprentissages :	
51	Nb de personnes présentant des troubles du langage et des apprentissages à titre principal	
52	Nb de personnes présentant des troubles du langage et des apprentissages à titre associé	
	Déficiences auditives :	
53	Nb de personnes présentant des déficiences auditives à titre principal	
54	Nb de personnes présentant des déficiences auditives à titre associé	
	Déficiences visuelles :	
55	Nb de personnes présentant des déficiences visuelles à titre principal	
56	Nb de personnes présentant des déficiences visuelles à titre associé	
	Déficiences motrices :	
57	Nb de personnes présentant des déficiences motrices à titre principal	
58	Nb de personnes présentant des déficiences motrices à titre associé	
	Déficiences métaboliques :	
59	Nb de personnes présentant des déficiences métaboliques à titre principal	
60	Nb de personnes présentant des déficiences métaboliques à titre associé	
	Cérébro-lésions :	
61	Nb de personnes cérébro-lésées à titre principal	
62	Nb de personnes cérébro-lésées à titre associé	

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • 02 40 18 60 65

Polyhandicap :		
63	Nb de personnes polyhandicapées	
Troubles du comportement et de la communication :		
64	Nb de personnes souffrant de Troubles du comportement et de la communication (TCC) à titre principal	
65	Nb de personnes souffrant de Troubles du comportement et de la communication (TCC) à titre associé	8
Autres types de déficiences :		
68	Nb de personnes présentant d'autres types de déficiences à titre principal	
68	Nb de personnes présentant d'autres types de déficiences à titre associé	
69 Nb de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 (toutes personnes, y compris en accompagnement temporaire)		
<u>Répartition par âge des personnes accompagnées au 31/12</u>		
70	Nb de personnes âgées de 0 à 2 ans au 31/12	
71	Nb de personnes âgées de 3 à 4 ans au 31/12	
72	Nb de personnes âgées de 5 à 6 ans au 31/12	
73	Nb de personnes âgées de 7 à 10 ans au 31/12	
74	Nb de personnes âgées de 11 à 15 ans au 31/12	5
76	Nb de personnes âgées de 16 à 19 ans au 31/12	3
76	Nb de personnes âgées de 20 à 24 ans au 31/12	
88 Somme des durées d'accompagnement pour les personnes sorties définitivement dans l'année (la durée d'accompagnement est l'écart en nb de jours entre admission et sortie)		4297 ²¹
89	Nb de sorties définitives dans l'année	4
97	Nb d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire au 31/12	4
98	Nb d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection administrative au 31/12	0
99	Nb d'enfants ne bénéficiant pas d'une mesure de protection au 31/12	4
101	Nb de jours d'absence des jeunes accueillis dans l'effectif du 02/01 au 31/12	83
102	Nb de jeunes accueillis ayant été absents au moins 1 fois dans l'effectif du 01/01 au 31/12	5

Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Courriel : secretariat.casim@arria.asso.fr • ☎ 02 40 18 60 65

IV. CONCLUSION

Le CAFS vit des changements au sein de son équipe. Pour autant, **le travail se poursuit sans déstabilisation** malgré quelques appréhensions tout à fait compréhensibles. Le fonctionnement en place permet à chacun d'exercer ses missions en sérénité et de se sentir soutenu. La dynamique de travail à l'œuvre, l'investissement que montre chaque professionnel, montre une certaine maturité de l'équipe, propice à faire face à de l'imprévu.

D'année en année, il confirme toute **la pertinence de l'accueil familial spécialisé** pour des enfants et des adolescents en difficulté dans leur lieu de vie habituel, famille ou placement. L'accompagnement de ces jeunes, en grande souffrance, aux comportements si déstabilisants, demande un engagement important non seulement des assistantes familiales mais également de toute une équipe autour de celles-ci, chacun de sa place, chacun à sa place, éducatrice, psychologue, secrétaire, chef de service, directeur.

Tous les ans, il est fait **le constat d'accueil apaisant des jeunes accompagnés**, ceux-ci mêmes qui, par ailleurs peuvent montrer une forte agitation dans leur ITEP ou IME et au collège ou lycée, en journée.

Les séjours de répit font partie de notre offre d'hébergement. Cette modalité d'accueil est très opérante. Elle vient soulager les jeunes et les familles, ou les lieux de placement, aux prises avec des tensions devenant insoutenables. **Notre regret de ne pas avoir les capacités de développer davantage et de manière pérenne ces séjours de répit.** Les demandes sont de plus en plus nombreuses. Elles sont soutenues par les établissements et services de ARRIA mais également par d'autres institutions nantaises.

Les parents restent nos premiers interlocuteurs. Ils sont associés à l'accompagnement de leur enfant. Les professionnels expérimentent tous les jours, l'importance du soutien des parents à leur travail et l'importance du maintien d'un lien constructif et de confiance.

Mr GREGOIRE, chef de service CAFS ARRIA
M BROSSET, directeur du Dispositif ITEP